

# Le coaching (première partie)

JEUDI 17 JUILLET 2014 11:07 LE MONDE DU DROIT



J'aime

0

Tweeter

0

**Le comité de lecture de la commission DJ au féminin du Cercle Montesquieu vous propose de découvrir des publications sur le thème du "coaching".**



Les directeurs juridiques, hommes et femmes, confrontés à des situations délicates peuvent envisager le coaching en abordant des objectifs spécifiques générés par leurs enjeux professionnels.

1) **Le coach est un professionnel sérieux**, il doit avoir reçu une formation générale de coach, afficher et respecter une déontologie, avoir fait un important travail thérapeutique, recourir régulièrement à un superviseur, savoir poser un diagnostic sur le client et sur son entreprise et disposer d'une culture générale du métier de coach (François Delivré : Le métier de coach").

2) **Le coach peut être externe à l'entreprise ou interne à celle-ci** avec alors un questionnement accru à propos de son indépendance et du respect de la confidentialité de ses échanges avec le coaché (Jacques-Antoine Malarewicz : "Réussir son coaching – Une approche systémique").

3) **La prise en charge du coaching**

Le coaching peut être pris en charge par l'entreprise ou par l'intéressé lui-même.

4) **La conclusion du contrat** intervient soit directement entre le coach et le coaché soit lors d'un entretien multipartite lorsque le coaching est pris en charge par l'entreprise. Puis le travail se déroule lors de rencontres régulières et confidentielles entre le coach et le coaché, la dernière étant généralement consacrée au bilan du coaching.

5) **Chaque coach a ses outils privilégiés parmi lesquels** : l'analyse transactionnelle (Alain Cardon, Vincent Lenhardt, Pierre Nicolas : *L'analyse transactionnelle*), l'analyse systémique (Jacques-Antoine Malarewicz : *Systémique et entreprise*), l'assertivité (Demos : *S'exprimer avec assertivité : la méthode DESC*), la communication non violente (Marshall B. Rosenberg : *La communication non violente au quotidien*), la gestion des personnalités difficiles (François Lelord et Christophe André : *Comment gérer les personnalités difficiles*), l'intelligence émotionnelle (Daniel Goleman : *L'intelligence émotionnelle*), la PNL (Alain Duluc, Jean-Louis Muller, Antoine Pina : *La PNL avec les mots de tous les jours*), la Process Communication © (Gérard Collignon : *Comment leur dire... la Process communication*).

Non seulement le coaching favorise l'épanouissement personnel et professionnel du coaché mais encore il est bénéfique pour l'Entreprise. Ce n'est pas un procédé magique, le coaché doit le souhaiter réellement et

y travailler avec sérieux, en lien avec son coach garant du processus mais pas du résultat.

**Le Comité de lecture de la Commission « DJ Au Féminin » du Cercle Montesquieu vous souhaite une bonne lecture.**

Armelle Bresson-Trichard, Claire Olive- Lorthioir, Isabelle Ramus , Mireille Clapier-Desclos, Anna Guillaume, Delphine Bordier (dans l'ordre de présentation sur la photo ci-dessous).



[Suivant >](#)

